

## *Boujou - Pâlez-vous normand ?*

Selon l'Unesco, le normand est une langue «en grand danger». Les jeunes ne connaissent plus cette langue peut-être parce que cela paraît ancien, ou n'aide pas à parler français. Au contraire, c'est une aide pour maîtriser d'autres langues. Le vocabulaire est diversifié et riche. Il possède une précision qui existe moins en français. Et la capacité de maîtriser d'autres cultures différentes de la culture française standard est un atout important au niveau culturel comme au niveau éducatif, social et économique.



Le normand est une langue romane, à 80 % issue du latin. Elle s'est mêlée de quelques termes saxons ou vikings, au gré des apports de l'histoire. Elle a embarqué avec les Normands partis découvrir le continent américain et se retrouve encore aujourd'hui jusqu'au Québec et dans le parler créole réunionnais.

*. Y'n' pleut ? bin ... né, y'r tacombe ed l'ian. Ché réd bin* (c'est rien bien). *À tantôt*

## *Mort au champ d'honneur pour la France*

Ce 11 novembre, comme chaque année, l'amicale des anciens combattants et son président, Patrick Brun, maire de Franqueville, nous ont conduits pour cette cérémonie à la mémoire de ceux qui sont morts pour défendre notre liberté ou à cause de cette lutte pour la liberté. Le chant du départ, chant de la révolution choisi pour cette cérémonie, peut nous sembler bien lointain avec ses paroles violentes et fortes d'un autre âge. Et pourtant il n'y a que 80 ans, beaucoup sont morts pour défendre cette liberté dans la république choisie par la nation. Et d'autres sont morts depuis.



Bien sûr, il n'appartient pas à la commune ou la communauté de communes d'organiser la Défense de la nation, mais nous devons toujours être prêts à y faire face en assurant des conditions de vie aussi justes que possibles pour les habitants, en commençant par les journées de la défense.



## *Des moments de partage pour la période de Noël*

Un grand sapin offert par un authonien sera installé fin novembre à l'extérieur de la mairie par les employés communaux.

**Et le samedi 6 décembre à 16h les enfants sont appelés à décorer un autre sapin, plus petit, installé sous le préau.**



**Le samedi 13 décembre à 15h** la commune organise un **spectacle de Noël** pour tous, petits et grands, animé par Christophe Christy, suivi par la remise des cadeaux aux enfants (de 0 à 11 ans présents) par le père Noël, et des bons d'achats de Noël aux cheveux d'argent. Et puis nous partagerons la Bûche de Noël avec un verre de l'amitié (on recherche encore des bûcherons, enfin des bûcherons pâtissiers bien sûr)



**Le vendredi 19 décembre à 19h concert de Noël**, organisé aussi par la commune, dans l'église chauffée, animé par l'harmonie de Frenneuse sur Risle dirigée par Jean-François Aubruchet. Faites en part autour de vous, c'est ouvert à tous, famille ou amis, d'Authou ou d'ailleurs.



La crèche sera mise dans l'église début décembre. Celle-ci sera ouverte le 24 décembre de 15h à 19h, et il paraît que le petit jésus sera là à minuit avec l'âne et le bœuf pour le réchauffer. Il paraît même que la cloche sonnera l'évènement.

## Incendies estivaux la protection commence dès maintenant



La Normandie est moins à risque, mais il y a eu 38 départs de feu en 2025 dont 10 dans l'Eure. Le débroussaillage est le meilleur moyen de protéger une maison. 90% des maisons détruites par un feu de forêt ne sont pas ou mal débroussaillées. Le débroussaillage est à effectuer pour les habitations, constructions ou équipements et leurs voies d'accès et les abords des réseaux (routes, lignes électriques et voies ferrées) situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier, d'une lande, d'un maquis ou d'une garrigue. Taillage et élagage du 15 octobre 2025 au 15 mars 2026 (avant la période de reproduction pour ne pas perturber la biodiversité).

### Comment bien débroussailler ?

- Couper les branches des arbres au ras du tronc sur 2m de hauteur
- Enlever les branches surplombant une construction à moins de 3m
- Enlever les branches le long des voies publiques et chemins d'accès aux habitations, pour laisser une hauteur libre de 4m.
- Maintenir une distance d'au moins 3m entre les constructions et les haies ou alignements,
- Enlever les bois et broussailles morts.
- Evacuer les végétaux en décharge autorisée ou broyer sur place.

### Que risquez-vous en cas de non-respect des obligations légales

- Une mise en demeure
- L'exécution des travaux à vos frais,
- Jusqu'à 1 500 € d'amende,
- L'indemnisation éventuelle du préjudice subi par les tiers en cas d'incendie.

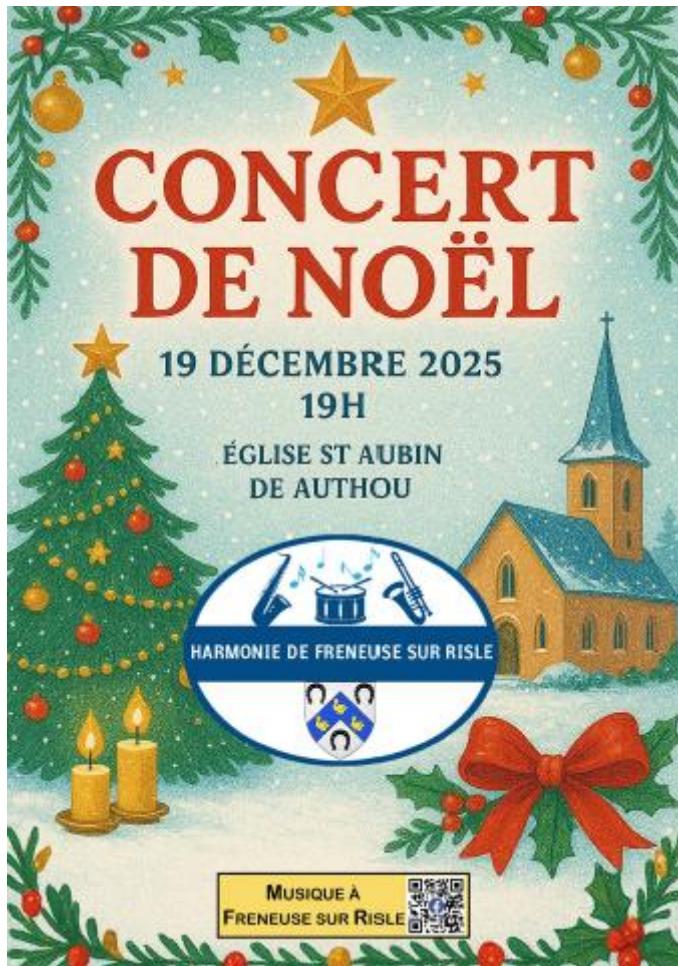
Les agents, notamment de l'Office national des forêts, peuvent verbaliser.

### A noter : une forte recrudescence des vols avec effraction

la Gendarmerie insiste sur le respect de plusieurs règles : veillez à bien verrouiller vos portes, fenêtres et dépendances, même pour de courtes absences. En cas de découverte d'une effraction ou d'un vol, ne touchez à rien afin de préserver les traces et indices utiles à l'enquête. Signalez sans délai tout comportement ou véhicule suspect en composant le 17.



Ne pas annoncer ses absences sur les réseaux sociaux et attendre d'être rentré pour y mettre ses photos de vacances. Ne pas mettre sur le trottoir l'emballage du dernier parfum de luxe reçu à Noël. Fermer sa porte à clef, même quand on est chez soi : un tiers des cambriolages a lieu les gens présents. Récupérer le courrier dans la boîte aux lettres même en cas d'absence prolongée : les cambrioleurs mettent une feuille de papier blanc qui dépasse pour vérifier les présences. Prévenir les gendarmes de votre prochain départ en vacances.



Ouvert à tous dans une église chauffée !

### Réunion du conseil municipal du 28 novembre – principaux éléments

- Désignation d'un correspondant pour la protection des données personnelles conservées à la mairie
- Mise en place d'une mutuelle complémentaire pour les employés de la commune
- Fixation des limites d'agglomération pour la commune (installation des panneaux d'entrée et de sortie d'Authou sur les routes)
- Autres points divers

### A noter

- Boîtes aux lettres : merci d'indiquer numéro de rue et noms des personnes concernées
- Sacs pour les restes alimentaires : ils vous attendent à la mairie
- L'inscription sur la liste électorale sera close fin décembre (en ligne ou à la mairie)